

MANIFESTE

DE

L'ÉLECTEUR

DE

BAVIÈRE.



M D C C I V,

THE HISTORY

OF

THE UNITED STATES

BY

W. W. HUNT

NEW YORK



MANIFESTE DE L'ELECTEUR DE BAVIERE.



A guerre qui depuis deux ans s'est allumée dans l'Empire, peut devenir si funeste au Corps Germanique, qu'un Prince qui est un de ses principaux membres, ne peut se justifier avec trop d'attention du soubçon d'en estre l'auteur. C'est sur les Princes qui sont la cause de cette guerre, que l'averfion publique doit retomber: ceux qui font forcez de la faire pour se défendre, feront toujours exempts de blâme, quelques tristes suites qu'elle puisse avoir.

Je ne puis donc laisser plus long-temps fans ré-

A

ponse une infinité d'écrits que mes ennemis ont repandus avec empressement pour me rendre odieux; & me faire passer pour le perturbateur du repos de ma Patrie. Un plus long silence contribueroit à ternir ma renommée.

Bien que j'aye differé de répondre aux écrits de de mes ennemis, je n'estois pas moins en état de détruire leurs vains reproches, & de pouvoir même leur en faire de mieux fondez : Mais je me flattois qu'ils ne s'obstineroient plus à me faire une guerre injuste, quand ils auroient perdu l'esperance de se rendre si facilement les maistres de ma destinée, le seul motif qui leur ait mis les armes à la main contre moy.

Je me taisois dans cette pensée, pour ne pas échauffer encore des esprits déjà trop irritez, & pour ne pas mettre de nouveaux obstacles au rétablissement de la tranquillité de l'Empire. Plus les raisons qu'une juste défense m'obligeoit d'alleguer étoient fortes, plus elles devoient aigrir les premiers auteurs de ces écrits; & je n'ignorois pas qu'ils auroient plus de ressentiment contre moy pour en avoir fait voir la foiblesse & la mauvaise foy, que pour avoir pris leurs Places, & défait leurs armées.

Les esperances d'un prompt accommodement sont évanouyes; & je ne dois plus ménager la reputation de mes ennemis aux dépens de la mienne.

L'Empereur ne s'est pas contenté dans les differents écrits qu'il a publié contre moy, de me dépeindre comme un Prince ambitieux, qui au mépris de mes serments, & des loix de l'Empire, dont j'ai

l'honneur d'estre le premier Electeur seculier, avoit pris des liaisons criminelles avec les étrangers, contre les interets de ma Patrie. Il m'a encore accusé d'ingratitude ; & il m'a reproché de manquer de reconnaissance pour les bienfaits que ma Maison a reçûs de la sienne. Ces deux reproches me sont également injurieux. Heureusement je suis en état de me justifier avec avantage de l'un & de l'autre. Je n'ai rien fait contre les loix de l'Empire ; & si j'ai cessé d'avoir pour l'Empereur l'attachement qu'il pretend qu'un Electeur de Baviere doit conserver pour le Chef de la Maison d'Autriche , c'est qu'il a exigé de moy ce que mon honneur ne me permet pas de faire , & qu'il a manqué le premier à la reconnaissance qu'il devoit à ma Maison , après les services que nous avons rendus mes Ancestres & moy à ses Predecesseurs , & à luy-même.

Le simple recit de ce qui s'est passé dans la Paix de Riswik jusques au combat de Scharding que je donnai il y a un an contre les Troupes de l'Empereur , qui estoient entrées dans mes Etats , suffira pour justifier ce que j'avance , & pour montrer que ce Prince est l'auteur de la guerre , & l'auteur d'une guerre injuste. On verra que Sa Majesté Imperiale me l'a declarée uniquement , parce que j'ai refusé de la faire pour aider à déthrôner le Roy d'Espagne mon Neveu , & parce que je n'ai pas voulu , prenant les armes contre la France , violer sans sujet le Traité solennel que j'avois signé à Riswik avec le Roy Tres-Chrestien.

Lorsque cette Paix fut conclüe , je me trouvois

Gouverneur pour le Roy d'Espagne des Pays-Bas Espagnols, qui depuis Charles-Quint font un Cercle de l'Empire. Les Puissances engagées dans la guerre avoient songé en la terminant à prévenir les occasions qui pouvoient la faire recommencer. La succession du feu Roy d'Espagne Charles II. qui ne laissoit point d'enfans, & dont la mauvaise santé faisoit regarder la mort comme peu éloignée, menaçoit l'Europe d'y rallumer incessamment le feu de la guerre qu'on vouloit éteindre. L'Empereur ne dissimuloit pas les pretentions qu'il avoit à cette succession; & Monsieur le Dauphin, mon Beau frere, ne cachoit pas la resolution où il estoit de faire valoir les siennes.

Tout le monde jetta les yeux sur le fils unique que j'avois eu de mon premier mariage avec l'Archiduchesse Marie Antoinette fille de l'Empereur & de l'Infante Marguerite sœur du Roy d'Espagne Charles second, comme sur un Prince qui avoit ses pretentions à la Couronne d'Espagne, & qu'il estoit de l'intérêt des Nations de placer sur le Thrône de cette Monarchie.

La tranquillité de l'Europe paroissoit affermie, si ce jeune Prince étoit destiné à succéder à Charles second: son élévation éloignoit la guerre en épargnant aux Maisons de France & d'Autriche le chagrin de voir un Prince d'une Maison rivale assis sur le Thrône d'Espagne. La France embrassoit avec joye un expedient qui luy épargnoit une querelle longue & d'un succès incertain. Toutes les Puissances desintéressées y applaudissoient, & l'Empereur qui s'y seroit opposé seul, s'y seroit opposé vainement.

Il est à croire que les mesures qui furent prises alors auroient rendu la Paix de Rivlik longue & durable, si le Prince mon fils n'étoit mort seize mois après qu'elle eût esté signée. L'étoile fatale à tous ceux qui font obstacle à la grandeur de la Maison d'Autriche, étoile qui depuis quarante ans l'a si bien servie en Hongrie & en Espagne, emporta ce jeune Prince. Il mourut d'une indisposition très legere, & qui l'avoit attaqué plusieurs fois sans danger, avant qu'il fût destiné à porter la Couronne d'Espagne.

Je me renfermai après la perte de mon fils dans mes fonctions de Gouverneur des Pays bas, & je pris peu de part aux negociations qui se firent ensuite pour prevenir la guerre que les pretentions des Maisons de France & d'Autriche pouvoient rallumer en Europe. Comme Electeur j'attendois la part qu'y prendroit l'Empire, pour m'y interesser; & comme Gouverneur des Pays-bas, mon devoir m'obligeoit d'executer à la mort du Roy d'Espagne les ordres qui me seroient envoyés de la Cour de Madrid. Ceux que je reçûs quand cette mort fut arrivée, furent de faire reconnoître le Duc d'Anjou sous le nom de Philippe Cinquième pour Souverain des Provinces où je commandois. J'executay ces ordres comme j'étois obligé de le faire, & je diray mesme que ce fut avec joye. L'avenement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne épargnoit à l'Empire les terreurs qu'il auroit pû prendre si quelque autre Prince fust monté sur le Thrône de cette Monarchie, & je voyois avec plaisir l'avancement d'un de mes Neveux, le fils d'une sœur pour laquelle j'ay toujours conservé l'amitié la plus tendre.

J'eus la satisfaction de voir que tous ceux à qui le

feu Roy d'Espagne avoit confié les Gouvernemens de ses vastes Etats, furent aussi fidelles que moy à la Monarchie Espagnole : ils obéirent sans deliberer, & la volonté du Roy mort fut suivie avec autant d'exactitude & de zele, que si ce Prince avoit encore été vivant.

Je me flattois alors que la Providence vouloit la continuation de la paix. Il estoit difficile d'estre dans d'autres sentimens pour peu qu'on fit attention à la facilité avec laquelle un Prince de la Maison de France étoit monté sur le Thrône d'Espagne, malgré les mesures que le Conseil de Vienne avoit prises pour l'empescher. L'Europe est assez instruite que durant la plus grande partie du precedent regne, ce Conseil avoit été comme le maître des deliberations de la Cour de Madrid.

Les étrangers suivirent l'exemple des Espagnols : ils reconnurent presque tous Philippe Cinquième pour Roy d'Espagne, & l'Angleterre & la Hollande après avoir delibéré quelque temps se déterminerent enfin à la mesme demarche que les autres Puissances avoient faite. L'Empereur ne peut me traiter en ennemi pour avoir reconnu le nouveau Roy, sans marquer de la mauvaise volonté à ceux qui sont aujourd'huy ses plus fidelles Alliés.

Il seroit inutile d'entrer dans le detail de ce qui se passa dans les Pays-bas depuis la mort du Roy d'Espagne jusques à mon retour dans mes Etats. Quand je fis entrer les troupes de France dans les Places de mon Gouvernement où les Hollandois avoient des garnisons ; je ne fis qu'obéir aux ordres de la Cour de Madrid à qui le procedé des Etats Generaux qui differoient

7
encore de reconnoître Philippe Cinquième, donnoit de justes défiances de leurs intentions.

L'esperance de voir durer la paix de Riswik, fut bien-tost troublée. L'Empereur qui faisoit gloire lorsque les Turcs assiegeoient sa Capitale, de s'abandonner à la Providence, ne regarda point en cette occasion, la soumission à ses ordres comme une vertu. Il ne pouvoit se cacher néanmoins, que le Testament du feu Roy d'Espagne ne fust, pour ainsi dire, l'ouvrage du Ciel. Ce Roy s'y estoit déterminé de luy-même, longtemps avant de le faire, malgré la passion naturelle aux Princes de la Maison d'Autriche, pour la grandeur de leur nom; il avoit esté confirmé dans sa resolution par le Pape Innocent XII. qu'il avoit consulté plusieurs mois avant sa mort, sur la disposition qu'il vouloit faire de ses Estats. Mais la pitié de l'Empereur ne l'empêcha point de s'opposer à un ordre de la Providence si bien marqué. Il ne s'épouvanta point des suites, des liaisons qu'il falloit prendre, ny du sang Chrestien qui alloit estre répandu dans sa querelle. Déterminé à faire la guerre, il refusa de reconnoître Philippe V. pour Roy d'Espagne. Il compta pour rien le consentement unanime des Espagnols, pour se soumettre à ce Prince, sans se souvenir que douze ans auparavant il avoit fait un si grand cas du consentement des Anglois, à élever sur leur Thrône Guillaume III. qu'il l'avoit sans hésiter reconnu pour Roy d'Angleterre.

Ce mesme Roy, qui depuis treize ans, avoit beaucoup de part aux affaires de l'Europe, voyoit avec douleur l'élevation de Philippe V. L'Empereur jugea ne pouvoir s'adresser à un génie plus capable de con

certes des projets, & de former une Ligue assez puissante pour déthrôner le Roy mon neveu. Le credit du Roy d'Angleterre dans ses Estats & en Hollande, faisoit croire qu'il viendroit à bout de déterminer ces deux Puissances à se joindre à l'Empereur, & les liaisons étroites qu'il avoit toujors conservé avec les Princes Protestans d'Allemagne, ne laissoient pas douter qu'il n'en fist entrer un grand nombre dans son party. On peut dire en effet, que le Traité de Ligue qui fut signé par ces Puissances vers la fin de l'année 1701. avoit esté conclu deslors, c'est-à-dire, dès les premiers mois de la mesme année.

On ne pouvoit douter que les Princes liguez, ne fissent tous leurs efforts pour obliger le Corps Germanique d'entrer avec eux dans la guerre, à laquelle ils se préparoient. Cette guerre neanmoins estoit injuste & contraire aux veritables interets de l'Allemagne. Il suffisoit à l'Empire, que le nouveau Roy d'Espagne voulut bien reconnoistre ses droits sur les Estats de la Monarchie Espagnole qui en sont mouvants. Philippe V. avoit satisfait à ce devoir. Avant d'estre arrivé à Madrid, il avoit fait demander à Vienne l'investiture du Duché de Milan. Le Député du feu Roy Charles II. à la Diette de Ratisbonne, avoit receû les pouvoirs necessaires pour continuer d'y agir pour luy en la mesme qualité.

Il estoit indifferent à l'Empire, que la Couronne d'Espagne tombast sur un Prince de la Maison de France, ou sur un Prince de la Maison d'Aûtriche. S'il eust eu mesme à faire des vœux pour le Duc d'Anjou ou pour l'Archiduc, il semble que ces vœux auroient dû tourner du costé du premier. La grandeur & la
puissance

puissance où la Maison d'Autriche est montée, ne menace déjà que trop la liberté de l'Allemagne, sans que l'augmentation de credit que donneroit à un Empereur un frere Roy d'Espagne, s'y joigne encore. L'Empire ne peut avoir oublié le danger qu'il courut d'estre changé en un Estat Monarchique, du temps de Charles Quint & de son frere Ferdinand. Il ne pouvoit donc avec prudence, entrer dans la querelle de l'Empereur, ni marquer à l'observation du Traité de Riswik, si l'on ne veut compter des terreurs fondées sur les événements incertains d'un avenir éloigné entre les causes d'une guerre legitime.

D'ailleurs, la forme du Gouvernement de l'Empire a besoin de la paix, pour se maintenir. Elle seule y assure la liberté publique & les droits des particuliers. La guerre y livre le foible à l'invasion du plus fort, dont les usurpations sont respectées, parce que ses secours sont devenus necessaires, & les uns comme les autres, sont exposez alors aux caprices, & aux vûes d'un Empereur armé aux dépens mesme de l'Empire. Comme il est en possession pendant la guerre d'estre seul executeur des resolutions du Corps Germanique, avec un pouvoir absolu qui le dispense de prendre l'avis des Colleges sur sa conduite, de mesme que d'en rendre compte, il est en estat d'augmenter son autorité, de mortifier ceux qui osent citer les Loix contre ses volontez, de lever à son gré les mois Romains, de se rendre le Maistre des Elections & de mettre des Garnisons où bon luy semble, sous le specieux pretexte de s'asseurer des mal-intentionnez.

Un Empereur trouve encore mille occasions dans la guerre, d'enrichir par des quartiers d'hyver arbi-

traies les Princes & les Generaux des Cercles qui se devoient à ses interets ; enfin de faire chaque jour de nouvelles violences , qu'il couvre du pretexte apparent de la necessité des temps & du bien public, qui ne permet pas d'agir conformement aux regles prescrites par les Constitutions de l'Empire.

La guerre contre les Couronnes de France & d'Espagne , dans laquelle on vouloit engager l'Empire , estoit d'autant plus dangereuse pour l'Allemagne , qu'elle avoit pour but l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Quel qu'en fut le succès , elle ne pouvoit estre que funeste pour la Patrie. Les événements heureux devoient augmenter les forces de l'Empereur , déjà trop puissant pour estre le Chef d'une Republique , depuis que la Bohême , la Transylvanie & la Hongrie entiere , sont des Estats hereditaires dans sa Maison. Les événements malheureux pouvoient renverser la forme du Gouvernement de l'Empire , sapper les fondemens qui le soutiennent , le plonger dans la confusion , mettre quelques uns des Princes Protestants en estat de se saisir des biens Ecclesiastiques qui sont à leur bien-séance , & qui depuis longtems sont l'objet de leurs desirs , & le motif de leur conduite. Enfin , le mauvais estat des affaires de l'Empire , ne sçauroit manquer de donner au plus fort , l'envie & l'occasion de se saisir du patrimoine du foible ; desordre qui a causé la destruction de tous les Gouvernemens Republicains.

L'amour que j'ay pour ma Patrie , ne me permettoit pas de prévoir les malheurs dont elle estoit menacée , sans me mettre en devoir de les prévenir. Connoissant l'Allemagne , j'aprehendois avec raison , les mau-

11
vaises suites de l'humeur inquiète des uns. & de la foiblesse des autres. Des personnes qui occupent les premières Dignitez de l'Empire, me sollicitoient tous les jours de revenir dans mes Estats. Elles me regardoient comme un Prince capable de se mettre à la teste de ceux qui voudroient s'opposer aux voyes violentes que la Cour de Vienne est accoûtumée de mettre en usage pour forcer les membres du Corps Germanique à prendre parti dans ses querelles particulieres. Je me rendis donc en Baviere au commencement de l'année 1701. Les Cercles de Franconie & de Suabe, m'inviterent aussi-tôt d'entrer dans un traité d'association qu'ils avoient signé pour se deffendre de prendre part à aucune guerre estrangere. Ils me presserent en mesme temps d'armer conjointement, pour estre en estat de resister aux Puissances qui sont en possession de traiter en ennemi tous ceux qui refusent de se ranger au nombre de leurs Alliez. Nos troupes devoient encore servir à donner de la confiance aux personnes bien intentionnées; qui voudroient entrer dans une Alliance destinée à maintenir la paix dans l'Empire. Chaque jour je recevois des assurances de la part des particuliers qui composent ces Cercles, d'estre fidelles à l'Alliance qu'ils me sollicitoient de conclure. L'Electeur de Mayence Directeur du Cercle du Bas-Rhin, & Directeur du Cercle de Franconie en qualité d'Evêque de Bamberg, en signa avec moy le Traité à Heilbron.*

Je n'épargnois cependant, ni soins ni dépense pour mettre la Baviere à l'abry d'une invasion, & pour avoir un corps de troupes prest à secourir ceux de mes Alliez qu'on oseroit attaquer. L'exemple de l'Electeur

Au mois d'Aoust 1701.

12

Ferdinand-Marie mon pere, m'apprennoit qu'un Electeur de Baviere qui veut s'exempter de prendre part aux querelles de la Maison d'Autriche, doit estre armé. Ce ne fut qu'à l'aide de ses troupes, qu'il se maintint dans une heureuse Neutralité durant la guerre qui preceda la paix de Nimegue.

Pendant ces negociations l'armée de l'Empereur estoit descenduë en Italie; & les services secrets dont elle y fut aidée, luy avoient fait obtenir des succès auxquels on ne devoit pas s'attendre. Ils acheverent de déterminer l'Angleterre & la Hollande à commencer la guerre, & firent esperer à la Cour de Vienne de forcer enfin le Corps Germanique à se déclarer en sa faveur.

On ne pouvoit plus douter que l'Empereur ne fust déterminé à employer la violence contre ceux qui s'opposeroient aux succès de ses intentions. Ses nouveaux Alliez, les Anglois & les Hollandois, s'estoient par ses ordres, rendus les maistres de plusieurs Places de l'Electeur de Cologne mon frere; les Ducs de Brunswick Wolfembuttel avoient vû envahir leurs pays: Bien que les uns ni les autres n'eussent fait autre chose contre l'Empereur, que prendre les mesures necessaires pour demeurer neutres. D'autres Princes s'estoient laissez séduire à des manieres moins violentes. L'Evêque de Wirtzburg & les Marck Graves d'Anspack & de Bareith avoient esté amenez au point de vendre leurs troupes à l'Empereur & aux Hollandois.

Ma destinée n'estoit pas incertaine, dès que j'estois resolu de ne point prendre de part à la guerre. J'estois environné d'ennemis puissans; & mes amis intimidéz ou séduits, m'abandonnoient tous les jours.

13

C'est ce qui me fit prendre la résolution d'occuper Ulm. Je ne pouvois, sans estre le maistre de cette Place, empêcher l'invasion de mes Estats, & le procédé du Cercle de Suabe qui refusoit de tenir des promesses tant de fois réitérées, & sur la foy desquelles j'avois fait beaucoup de dépense pour estre plustost armé, me dispensoit d'avoir pour luy des égards trop scrupuleux aux dépens de ma propre sûreté. J'estois en droit d'exiger de ce Cercle, des dédomagements, & la conduite que j'ay tenuë en me saisissant d'une de ses Villes, à beaucoup d'exemple en Allemagne.

La Cour de Vienne qui souhaitoit ardamment la déclaration des Cercles de Suabe & de Franconie, pour les faire servir à la subsistance de ses troupes, n'avoit rien épargné pour l'obtenir. On sçait ce qu'il en a coûté à l'Empereur pour gagner les particuliers qui les ont livrez aux quartiers d'hyver de ses soldats, & aux exactions de ses Officiers.

* Enfin, la Diette de Ratisbonne s'expliqua. Le Resultat des trois Colleges fut de déclarer la guerre à la France, pour déthrôner le Roy d'Espagne mon neveu : Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de la nation Allemande, qui passe depuis si longtemps pour une des premieres en fidelité comme en valeur, que le Resultat des trois Colleges fut anéanti, & que la memoire en fut dérobée à la posterité. Elle verra dans ce Resultat, que l'Empire qui a toujours esté si reservé à déclarer la guerre aux Puissances Chrestiennes, la déclare à un Roy, qui pour ne point troubler la paix, ne s'estoit pas opposé aux lignes de Germeshein, & qui s'estoit abstenu de faire les démarches les plus

* Le 28. Septembre 1702.

convenables à ses interests , pour éviter de donner le moindre ombrage à l'Allemagne ; la posterité verra , dis-je , que l'Empire luy déclare la guerre pour des causes si legeres , que jamais on n'avoit daigné en demander satisfaction , ou pour des sujets qui ne concernant pas le Corps Germanique , ne peuvent luy fournir un motif legitime de faire la guerre.

L'Empire , qui ne prétend rien à la succession d'Espagne , n'est pas en droit d'attaquer ceux qui s'en sont mis en possession , comme s'ils luy détenoient son patrimoine. Il n'a pas plus de droit de le faire comme juge des parties qui prétendoient à cette succession. Le seul interest qu'il eut dans cette querelle , estoit de maintenir la souveraineté de l'Empire sur les Estats de la Monarchie Espagnole qui en relevent. Le Roy Catholique n'avoit jamais refusé de la reconnoistre. L'Empire n'a pas plus de raison d'alleguer ses alliances avec les Espagnols , comme un juste motif de la prise des armes. On n'avoit pas donné Audiance à Ratisbonne à des Ambassadeurs de cette Nation qui fussent venus implorer le secours de l'Empire contre un Prince qui auroit employé la force pour se faire leur Souverain. Tous les peuples qui composent la Monarchie d'Espagne , s'estoient souûmis à Philippe V. d'un consentement unanime. Il n'avoit point fallu employer la moindre violence dans aucun des nombreux Estats dont elle est composée , pour y faire recevoir ce Prince. L'Empire estoit l'Allié des Espagnols ; mais il n'estoit pas leur maistre ni leur tuteur , pour avoir le droit de juger , s'ils avoient raison d'estre contents ; & pour les troubler dans un estat dont ils estoient satisfaits.

Les autres motifs rapportez dans le Resultat des trois Colleges, comme de justes raisons de faire la guerre à la France, ne sont pas plus équitables. Les violences faites à l'Electeur Palatin & au Prince de Montbeliard, sont des violences imaginaires. Quand le Roy de France a obligé le Prince de Montbeliard à ne point toucher à la Religion Catholique dans ses Estats, & quand il s'est mis en devoir de contraindre, par des executions militaires, l'Electeur Palatin de payer les sommes qu'il devoit donner à la Duchesse doüairiere d'Orleans, il n'a rien fait contre la paix de Riswik. L'article quatriéme de cette paix obligeoit le Prince de Montbeliard à laisser la Religion Catholique dans son pays, au mesme estat où elle estoit quand elle fut concluë. Par un article ajoûté au mesme Traité, l'Electeur Palatin s'estoit soumis aux executions militaires de la France, s'il manquoit à faire certains payemens dans les temps marquez. Ces Princes n'avoient pas imploré la protection de l'Empire contre les violences du Roy de France; la Diette ne s'estoit pas plainte que ce Monarque refusast de luy donner satisfaction.

Les autres griefs qui sont alleguez dans le Resultat des trois Colleges, loin de pouvoir passer pour les justes motifs d'une guerre necessaire, ne suffiroient pas pour faire partir un Envoyé extraordinaire avec commission de s'en plaindre. Les affuts de canon qui pouvoient manquer dans Philisbourg, quand la France remit la place entre les mains de l'Empereur: la restitution de Brisak differée de quelques mois, par les difficultez qui se trouverent à démolir son pont, mais executée longtems avant la Déclaration de la guerre,

ne ſçauroient paſſer pour un ſujet de la faire.

Le Baron Mean qui avoit eſté enlevé , pouvoit eſtre rendu : ſi l'Empire avoit ſi fort à-cœur la détention d'un Sujet de l'Electeur de Cologne , c'eſtoit la matiere d'une négociation , & non le ſujet d'une guerre. Les armes ſont-elles le premier moyen où les Princes Chreſtiens doivent avoir recours pour obtenir les ſatisfaçons qu'ils croient leur eſtre dûës ?

Enfin , le Roy de France n'avoit pas violé la paix de Riſwik , parce que des Regiments de ſes troupes avoient eſté mis en garniſon dans quelques Places de l'Electorat de Cologne & de l'Evêché de Liege. Ces troupes n'étoient pas entrées dans l'Empire comme ennemies : elles n'y avoient point ravagé le Plat-Pays ni aſſiégré les Places. L'Electeur de Cologne les y avoit appellées des Pays-Bas Catholiques ou du Cercle de Bourgogne , pour ſe garantir des menées de ſes voiſins inquiets & en eſtat d'entreprendre de ſe ſaiſir de divers poſtes dans ſon Electorat.

Il eſtoit parlé de moy dans ce meſme Reſultat : L'Empereur y avoit fait ordonner , que ſans égards à mes prétentions , je retirerois inceſſamment mes troupes de la Ville d'Ulm , & que j'érois obligé de joindre mes forces à celles des Alliez , pour faire la guerre à la France , & déthrôner le Roy d'Eſpagne mon neveu. Je ne crûs pas que l'Empereur fût le maître de mon honneur , ni que pour le ſervir je fuſſe tenu de manquer de foy , & de rompre ſans ſujet , le Traité que luy & moy nous avions ſigné à Riſwik. Je ſçavois que le Reſultat des trois Colleges eſtoit le fruit de ſes intrigues & de ſes menaces. Perſonne n'ignoroit en Allemagne les avantages & les domaines qui avoient eſté

esté promis ou distribuez , & les disgraces dont plusieurs membres de l'Empire avoient esté menacez. La plus saine partie eut refusé d'y souscrire , sans la terreur que l'Empereur & ses amis avoient répandue par toute l'Allemagne. Mais l'exemple des Ducs de Brunswik Wolfenbuttel estoit récent , & on aimoit mieux donner les mains à l'injustice , que de s'exposer à en souffrir soy-mesme.

La fidelité constante de mes Sujets , & la valeur de mes troupes me mettoient en estat de la repousser : Je fis ce que la plûpart des Princes de l'Empire auroient fait , s'ils se fussent trouvez dans une situation telle que la mienne. Je refusay tous les offres que l'Empereur me fit faire pour prendre part à sa querelle : elle n'en devenoit pas plus juste par les avantages qu'il me faisoit pour y entrer. Ma resolution estoit de demeurer dans la neutralité , & de ne point prendre part à une guerre que je ne pouvois approuver. Mais l'Empereur avoit fait glisser un article dans le Resultat des trois Colleges , pour n'accorder aucune neutralité dans l'Empire, quoique cette guerre fut offensive , & que les membres du Corps Germanique ne dûssent pas estre forcez d'y entrer.

Cet article me jettoit dans la necessité d'y prendre part : La liberté de choisir le parti auquel je me joindrois , estoit la seule qui me restât. Il falloit devenir l'Allié de l'Empereur ou du Roy de France. Je me determinai en faveur du parti que je jugeai le plus juste , & je me resolus à courir toute sorte de hazards plustost que d'avoir la foiblesse de plier sous les menaces injustes de la Cour de Vienne , quand je luy pouvois resister.

Je ne fis en cela qu'imiter l'exemple de tous les Princes d'Allemagne, poussez à bout par la Maison d'Autriche : je ne fis qu'imiter ce que fit Maurice, Electeur de Saxe. Bien que ce Prince eut obligation de son Electorat à Charles Quint, qui avoit dépouillé son cousin Jean Frederic, pour l'en revestir, Maurice ne se fit pas un scrupule, pour sauver les libertez de l'Empire, de signer avec Henry II. Roy de France, le Traité de mil cinq cens cinquante-un, Traité qui obligea cet Empereur de rendre à la nation, par la pacification de Passau, les droits & les privileges qu'il luy avoit ostez injustement. Je ne fis enfin en cela, que suivre l'exemple de l'Electeur de Treves, des Princes de Hesse & de tant d'autres membres du Corps Germanique qui se joignirent à la France pendant les troubles qui précéderent la paix de Westphalie.

Je souhaitois trop ardamment la continuation de la paix, pour commencer la guerre. Qu'elles que fussent les occasions d'agir contre un ennemi déclaré dont je manquois de profiter, je persistai toujourns dans la resolution d'attendre qu'on m'attaquât. Les Generaux qui devoient commander les troupes destinées à agir contre moy, estoient déjà nommez à Vienne ; elles s'assembloient sur ma frontiere, je sçavois par quels endroits elles devoient faire irruption dans mes Estats ; les nouvelles publiques disoient mesme les Villes qui seroient attaquées les premieres, & la conduite de l'Empereur à l'égard de mon frere l'Electeur de Cologne, estoit une preuve que je ne serois point menagé. J'évitai cependant, d'agir à l'offensive, & mesme après le Resultat des trois Colleges, j'ai toujourns retenu mes troupes jusques à l'irruption de celles de l'Empereur dans mes Estats.

Quand j'aurois agy avec moins de moderation, mes ennemis n'auroient pas eu raison de m'accuser d'avoir commencé la guerre dans l'Empire, mais je voulois leur oster jusques au pretexte de le faire. Si la passion de la Cour de Vienne m'empêchoit d'attendre de sa part, un retour vers la justice, je n'estois pas sans esperance que les remontrances des personnes bien intentionnées dont le Corps Germanique n'est jamais entierement dépourvû, pourroient l'obliger à cesser sa persecution contre ma Maison. Enfin les Souverains qui ont coûtume de faire la guerre en Personne; ne s'y engagent qu'à l'extrémité : Ceux qui de tout temps se sont fait une habitude de rester tranquilles dans leurs Capitales au milieu des amusements de la paix, tandis que d'autres combattent pour leurs querelles les plus importantes, sont plus hardis : ils entreprennent la guerre plus volontiers. L'Empereur la commença, & son armée commit les premieres hostilités dans la Baviere. Les premiers succès me furent favorables; mais je ne pouvois sans presumption, entreprendre de soutenir la guerre avec mes seules forces : trop de troupes s'assembloient contre moy, pour ne pas craindre leur nombre. J'acceptay le secours que m'offrit le Roy Très Chrestien. Les troupes qu'il m'envoya, forcerent des obstacles qu'on avoit crû insurmontables à Vienne, & me joignirent dans le temps que mes ennemis plubloient leur défaite.

Un plus long détail de ce qui s'est passé dans cette guerre, seroit inutile quand il s'agit de la justice de ma cause. En faisant une vive guerre à l'Empereur mon agresseur, j'ai toujors respecté l'Empire autant que la necessité d'une juste deffense me l'a pû permet-

tre. Je n'ai refusé la neutralité à personne, & j'ai traité en ami tout ce qui a bien voulu ne se pas mettre au nombre de mes ennemis. J'ai mesme oublié quelquefois les règles les plus communes de la prudence ordinaire, pour avoir occasion de marquer à l'Empire l'envie que j'ai d'y voir la tranquillité rétablie.

La Ville d'Ausbourg, dont la situation donne tant d'avantages pour attaquer ou pour deffendre mes Etats, avoit demandé la neutralité que je luy avois accordée. Des avis dont l'événement n'a que trop fait voir la certitude, m'apprennoient l'intelligence de ses habitans avec mes ennemis qu'ils y vouloient introduire. Malgré la facilité que j'avois de me rendre le maistre d'une place peu forte, sans garnison & située au milieu de mes Estats, je n'en voulu rien faire. J'aimai mieux courir quelque risque, que de manquer de donner à l'Empire une preuve autentique de ma moderation, & de la droiture de mes sentimens. Mes ennemis profitants de ma bonne foy, y furent reçûs, & je n'ai reparé que par le gain d'une bataille & un siege penible, les mauvaises suites de mes bonnes intentions.

Il convenoit à mes affaires, de me rendre le maistre du pont & de la Ville de Ratisbonne dès le commencement de la Campagne derniere. Si cette expedition estoit importante, elle estoit en mesme temps très facile. Combien de démarches n'ai je pas faites neanmoins pour obtenir de la Cour de Vienne, que cette Ville demeurast neutre? J'ai attendu l'extrémité à m'en assurer, & je ne l'ai fait qu'après que les délais affectez de l'Empereur, & la marche des troupes qu'il y vouloit introduire, m'eurent pleinement convaincu

qu'il vouloit s'en rendre le maistre, & qu'il estoit sur le point de l'exécuter.

Quels égards n'ai-je pas témoigné pour les Députés qui composent la Diète ! Quelles circonspections n'ai-je pas apportées, afin que les mesures que j'estois obligé de prendre pour la sûreté de mes Estats, ne troublassent point la liberté de ses délibérations ! Avec qu'elle chaleur, mesme depuis que je me fus assuré de la place, ne pressai-je point qu'on obtint de la Cour de Vienne un acte de neutralité, qui ne fut sujet ni aux exceptions ni aux équivoques, afin que sans trop m'exposer, je pusse retirer mes troupes d'une place que l'Empereur & moy nous devons regarder comme le Sanctuaire de l'Allemagne. Dès que cet acte parut en bonne forme, je renonçai à tous les avantages que je pouvois tirer de la nécessité où je m'estois trouvé de me saisir de cette Ville, & je témoignai par une démarche à laquelle mon inclination seule pouvoit me porter, le respect que j'ai pour l'Empire, & la sincère amitié que je conserve pour la plus grande partie des membres qui le composent. Je sçai imputer la démarche qu'ils ont faite contre moy aux séductions & aux menaces de mes ennemis ; & j'ai plus d'égard aux sentimens de leur cœur qui me sont connus, qu'à la déclaration forcée à laquelle ils ont esté contraints.

Pourroient ils ne pas voir que ma cause est celle de la patrie ? La Maison d'Autriche, après plusieurs infractions des Constitutions de l'Empire, n'avoit plus qu'une démarche à faire pour le changer en un Estat Monarchique. C'estoit de se rendre maistresse de luy faire faire à son gré, la paix ou la guerre. C'est ce qu'elle vient de tenter. Beaucoup, manque de forces

suffisantes ; d'autres faute de courage ; quelques uns pour s'estre laissez séduire ; tous enfin ont témoigné une patience inconnuë autrefois en Allemagne. Ma Maison s'est trouvé la seule qui ait eu ensemble les forces & la vertu nécessaire pour s'opposer au torrent. S'il nous entraînoit , rien n'arrêteroit plus sa course. Après avoir examiné ma conduite , si l'on veut bien faire attention à celle que l'Empereur a tenuë depuis la paix de Riswik , il sera facile de connoistre l'auteur des troubles de l'Allemagne. On verra que le repos de l'Europe a esté dans ses mains , & qu'au préjudice de ses veritables interests , il a refusé de l'affermir.

Les Puissances , qui pour le bien de la paix , avoient resolu de faire valoir les droits du Prince Electoral mon fils , à la succession d'Espagne , ayant vû leurs mesures déconcertées par la mort peu attenduë de cet enfant , en prirent de nouvelles pour prévenir la guerre. Elles conclurent le fameux traité de partage. La France , dont les Espagnols ont reconnu dans la suite les prétentions à leur Couronne pour les mieux fondées ; la France , dis-je , y cedit à l'Empereur pour l'Archiduc , la partie la plus considerable des Estats qui la composent. Elle ne prenoit rien comparaisson de ce qu'elle abandonnoit à la Maison d'Autriche. Les hommes se trompent souvent , quand ils cherchent à penetrer l'avenir dont le Seigneur a reservé la connoissance à luy seul ; mais on peut assurer sans temerité , que la paix de l'Europe auroit esté affermie pour longtemps , si sa Majesté Imperiale avoit accepté ce traité quand il luy fut communiqué.

Ce Prince qui accuse les autres d'estre les perturbateurs du repos public , refusa de le signer. Il ne pût

23

se résoudre à rien sacrifier de ses prétentions, pour en obtenir la meilleure partie. Il préfera des espérances incertaines, qui ne pouvoient réussir qu'après une guerre longue & cruelle, à la gloire de contribuer à l'affermissement de la paix dans la Chrestienté, & au plaisir de mettre sans effusion de sang, la Couronne d'Espagne sur la teste de son second fils.

L'événement a fait voir la vanité de ces espérances. Le Testament du Roy Charles II. qui devoit estre d'un grand poids, ne se trouva point conforme à l'attente de sa Majesté Imperiale, & la Couronne d'Espagne passa à sa mort sur la teste d'un Prince de la Maison de France. La Cour de Vienne déterminée à la guerre, entreprit deslors de faire la cause de l'Empire de sa querelle particuliere. L'Electeur de Cologne mon frere, dont les Estats estoient les plus exposez aux malheurs de la guerre par leur situation & le peu de places fortes qui les couvrent, prit des mesures pour les en garantir par une neutralité, comme le seul moyen de prévenir leur entiere desolation. Il obtint sans peine, le consentement des Couronnes de France & d'Espagne à cette neutralité, & il fit solliciter l'Empereur par le Comte Schlick, de luy accorder le sien. Le refus fut precis, & il estoit facile de prévoir que les Hollandois qui venoient de signer un traité de Ligue offensive & défensive avec l'Empereur, s'expliqueroient aussi ouvertement que la Majesté Imperiale quand la guerre seroit commencée. Lorsque l'Electeur de Cologne les fit presser de consentir à la neutralité de ses Estats, ils répondirent qu'il estoit inutile d'entrer en negociation à cet égard, quand la paix duroit encore. Ils ne pouvoient mieux donner à en,

tendre par qu'elles expéditions ils vouloient commencer la guerre.

L'Electeur de Cologne chercha inutilement du secours dans l'Empire. L'association du Cercle du bas Rhin, fut empêchée par l'Electeur Palatin. Ce Prince qui depuis long temps ne cherche qu'à détruire le Chapitre de Cologne par l'Electeur, & l'Electeur par son Chapitre, souleva encore contre mon frere, à l'aide d'un autre esprit broüillon & seditieux, quelques uns de ses Chanoines mal intentionnez. Les Hollandois cependant, assembloient leurs troupes sur la frontiere de l'Electorat de Cologne; elles y élevoient des forts, & l'Electeur Palatin recevoit dans ses Estats ces troupes veritablement étrangères dans l'Empire.

Dans cette extrémité, l'Electeur mon frere eut recours au Cercle de Bourgogne. Il reçût ses troupes dans quelques unes de ses places, après leur avoir fait prêter serment de n'obeir qu'à ses Ordres, & de ne point agir contre l'Empereur ni l'Empire. Il eut soin de prevenir les soupçons que l'Allemagne auroit pû prendre de cette démarche, & rendit compte de sa conduite à la Diette. Il en informa l'Empereur luy mesme.

La Maison d'Autriche a donné plusieurs exemples du procedé qu'il avoit tenu. Elle fit entrer les troupes des Pays-Bas Espagnols ou du Cercle de Bourgogne, sous les ordres du Prince de Parme, dans les Estats de l'Electorat de Cologne, pour déposseder Gebbard-Truchses, & pendant les guerres du Palatinat, l'Empereur Ferdinand II. fit venir dans l'Empire des memes troupes. S'il y avoit des François qui ne sont pas sujets de l'Empire, parmi les troupes que mon frere reçût dans ses places? N'y avoit-il pas des Espagnols

&

& des Italiens qui sont aussi étrangers dans l'Empire, parmi celles que Gonsalve de Cordouë amena dans le Palatinat en 1622 ? L'armée du Prince de Parme n'étoit-elle pas remplie de corps de ces nations ? Ces deux armées étoient entrées hostilement dans l'Empire, & les troupes que mon frere appella n'y vinrent que pour garder quelques places.

Les précautions que l'Electeur de Cologne avoit prises en bon Prince pour le bien de ses Estats, luy firent un crime à Vienne. L'Empereur, sans faire attention que suivant les Constitutions de l'Empire, le Traité de Westphalie & le vingt-huitième article de sa propre Capitulation, le Conseil Aulique n'estoit pas Juge competent d'un Electeur de Cologne, le livra aux procedures temeraires de ce Tribunal devoüé à la Maison d'Autriche, par des raisons que personne n'ignore en Allemagne.

L'Electeur de Cologne protesta contre ses procedures, & en appella à l'Assemblée * de l'Empire : Il écrivit mesme à sa Majesté Imperiale, une Lettre aussi respectueuse que forte. L'Empereur, malgré tant de raisons de faire surséoir les procedures du Conseil Aulique, les fit continuer avec chaleur. Sans avoir égard au rang que la Maison de Baviere tient depuis si longtemps en Allemagne; il s'emporta jusqu'à faire mettre l'Electeur de Cologne au ban de l'Empire, si dans un temps fort court il ne donnoit satisfaction sur des griefs déraisonnables ou mal-fondez. Un plus long détail de la cause de mon frere seroit inutile, puisqu'il l'a si bien éclaircie dans la Lettre dont j'ai fait mention.

L'Empereur, loin de luy faire justice sur ce qui s'étoit

* Du 19. Mars 1702.

déjà passé, fit executer la Sentence du Conseil Aulique par les Hollandois & les Anglois : Il se servit de Puissances étrangères & Protestantes, pour déposséder un Electeur, Archevesque de Cologne, qui n'avoit commis d'autre crime, que de s'estre mis en devoir de maintenir la paix dans ses Estats, & d'avoir refusé d'entrer dans une guerre que l'Empereur faisoit comme Prince de la Maison d'Autriche, pour déthrôner le Roy d'Espagne; guerre à laquelle jusqu'à lors l'Empire n'avoit pris aucune part.

L'Empereur contre toute justice, mit encore en sequestre l'Evesché de Heildesheim, dont la jouissance appartenoit à l'Electeur mon frere, entre les mains d'un Prince Protestant, au péril que ce Benefice n'en sorte jamais, & qu'il ait un jour le mesme sort que tant d'autres biens Ecclesiastiques, que les malheurs des temps obligerent de séculariser à la paix de Vvestphalie.

L'Empire sous Charles. Quint, avoit reçu d'un commun consentement le Cercle de Bourgogne, au nombre de ceux qui composent le Corps Germanique, & il avoit assigné à son Deputé une Sceance honorable dans les Diettes. L'Empereur, suivant l'article troisième de la Capitulation qu'il a juré d'observer, ne pouvoit luy oster qu'en vertu d'une Délibération de l'Empire, le rang qu'il tenoit par une Délibération de l'Empire. Comme s'il avoit esté Souverain absolu du Corps Germanique, il obligea de sa propre autorité, ce Deputé à sortir de Ratisbonne où la Diette estoit assemblée.

Il est libre à tous les Souverains qui composent le Corps Germanique, d'estre armez dans leurs Estats

lorsqu'ils le jugent à propos. C'est un droit qui est confirmé par les deux actes les plus authentiques qui se soient faits en Allemagne dans le siècle dernier, le Traité de Vvestphalie & la Capitulation de l'Empereur regnant. Les Ducs de Brunswik Vvolffenbuttel, avoient levé quelques troupes. Le Conseil de Vienne apprehenda qu'elles ne servissent à repousser la violence dont elle use ordinairement contre les membres de l'Empire qui refusent d'entrer aveuglement dans son parti. Elle trouva le moyen d'engager la Maison de Brunswik Zell & Hannover, pour laquelle l'Empereur a fait des choses si extraordinaires, d'entrer à main armée dans les Estats de Vvolffenbuttel, & d'obliger par la violence, les Ducs de ce nom à signer un Traité qui les privoit de leurs troupes, & les mettoit dans la nécessité de s'abandonner au torrent.

On alleguoit que ces Princes avoient pris des liaisons avec la France. Quand mesme on auroit donné des preuves de ces liaisons, elles n'estoient ni contre les Loix ni contre les interets de l'Empire. La paix de Riswik qui duroit encore, avoit pleinement reconcilié la France avec le Corps Germanique, & les Princes qui le composent sont confirmez par la paix de Vvestphalie, dans le droit de contracter avec les Puissances étrangères, les alliances qui conviennent à leurs interets. On ne scauroit avoir encore oublié en Allemagne la Ligue * du Rhin ou l'Alliance conclüe entre le Roy Tres-Christien d'une part, & les trois Electeurs Ecclesiastiques joints à plusieurs autres Princes Seculiers de l'autre. Après que la Cour de Vienne a répandu la terreur en Allemagne par de telles violen.

* Signée à Mayence le 15. Aoust 1658.

ces, n'a-t-elle pas tort de me reprocher, comme une preuve que je soutiens une mauvaise cause, que je suis seul de mon party?

Le treizième article de la Capitulation de l'Empereur, qui l'oblige d'observer le Traité de Vvestphalie comme estant signé par le Corps de l'Empire, l'obligeoit aussi à l'observation du Traité de Riswik. Ce Traité n'est qu'un renouvellement de celui de Vvestphalie, & il avoit esté signé de mesme par tout le Corps Germanique. Quoique la France l'observast exactement, l'Empereur n'a pas laissé de le violer au mépris de tous ceux qui l'avoient signé avec luy. Il avoit assiégré & pris Landau avant que la Diette de Ratisbonne eut conclu de déclarer la guerre à la France. C'est une infraction d'un Traité solemnel & de sa Capitulation, qu'il ne peut excuser en alleguant la nécessité de prevenir un ennemi vigilant. La France ne cherchoit qu'à maintenir la paix avec l'Empire. Quand mesme elle auroit formé quelque entreprise contre sa tranquillité, l'Empereur ne pouvoit rompre la paix de Riswik, & attaquer une place dont elle estoit en possession par des Traitez signez avec le Corps Germanique, qu'après avoir pris l'avis des Electeurs. Mais il n'osa les consulter, de crainte de les trouver opposez à ses intentions. Il rompit de sa seule autorité, une paix que l'Empire en Corps avoit signée : La guerre ne pouvoit commencer assez tost à son gré.

Quelques puissent estre les succès, je me flatte qu'ils ne m'attireront jamais l'averfion de mes compatriotes. C'est sur ceux qui m'ont attaqué, & qui m'ont déclaré une guerre injuste quand je ne parlois que de paix, qu'elle doit retomber. Ils ne m'auroient pas eu pour

ennemi, s'ils avoient bien voulu me laisser suivre l'exemple de l'Electeur Ferdinand-Marie mon pere, dont la memoire est encore en benediction dans la Baviere, pour estre resté neutre pendant la guerre qui preceda la paix de Nimegue.

Quand l'Empereur m'a reproché de manquer de reconnoissance pour les bienfaits que ma Maison a reçûs de la sienne, l'intention de sa Majesté Imperiale n'a pas esté apparamment de remonter bien haut dans l'Histoire. On y trouveroit que ma Maison estoit déjà une des plus illustres de l'Allemagne, quand celle de Hapsbourg n'y estoit pas encore bien celebre. Un des premiers événements qui ait rendu celebre la Maison de Hapsbourg, ce fut la victoire que remporta l'Empereur Louis de Baviere, sur un Prince de cette Maison qui l'avoit attaqué mal-à propos, & qu'il fit son prisonnier. Ces premiers temps ne sont pas favorables à la Maison d'Autriche : ils sont trop voisins de ceux où vivoit Ottocare, & il n'est pas avantageux à sa Majesté Imperiale qu'on examine à quel titre elle & moy nous possedons les Provinces qui composent nos Estats.

Je ne crois pas mesme que le dessein de l'Empereur ait esté de remonter jusques au seizième siecle : je veux dire à la cession * injuste & insoutenable que l'Empereur Maximilien I. se fit faire de Kuffstein, & d'un nombre considerable de Villes des Estats de Baviere qu'il joignit à l'Autriche & au Tirol, ou aux guerres que les differents de Religion exciterent dans l'Empire. Guillaume Duc de Baviere, qui se mit à la teste des Catholiques confederez, pour s'opposer aux

* En 1505.

Protestants liguez à Smalcade, ne fut pas assez bien recompensé des services qu'il avoit rendu à la Maison d'Autriche, pour croire qu'on ait entendu parler de luy.

C'est dans le dernier siecle qu'il faut chercher les bienfaits que ma Maison a reçûs de celle d'Autriche, & il est sensible que la Cour de Vienne a entendu parler de la Dignité Electorale & du Haut Palatinat que Maximilien mon ayeul reçût de l'Empereur Ferdinand II. Avant d'examiner les services que ce mesme Maximilien avoit rendus à la Maison d'Autriche, il est bon d'exposer en quoy consistoit ce bienfait tant vanté.

Frederic Electeur Palatin de la Maison de Baviere, après avoir esté chassé de la Bohême dont il avoit voulu se faire Roy, avoit esté mis au ban de l'Empire & dépoüillé de ses Dignitez & de ses Estats hereditaires. On ne pouvoit sans injustice, refuser à Maximilien mon ayeul, la Dignité d'Electeur dont on dépoüilloit Frederic.

Cette Dignité est très-ancienne dans ma Maison: Suivant le Concordat qui fut fait à Pavie entre l'Empereur Louis de Baviere dont je descends, & Adolphe de Baviere, fils de Rodolphe de Baviere; lequel Rodolphe estoit frere de l'Empereur Louis, & auteur de la branche Rodolphine, dont estoit issu l'Electeur dépoüillé; suivant, dis je, le Concordat de Pavie, la Dignité Electorale qui appartenoit à la Maison de Baviere, devoit estre possedée alternativement par les chefs des deux branches qui la composoient deslors. Quelque temps après ce Concordat, l'Empereur Charles I V. l'ennemi déclaré des Princes de ma branche

publia la Bulle d'or, & il y regla dans le chapitre v i. que les fils aînez des Electeurs succederoient toujourns à leurs peres. C'estoit un Prince de la branche Rodolphine, qui jouïssoit de l'Electorat qui estoit dans ma Maison quand cette Bulle fut publiée. Son fils prenant droit sur la Bulle-d'or, se maintint en possession de l'Electorat, qui suivant le Concordat de Pavie, devoit passer à l'aîné de ma branche. Son usurpation fut imitée par ses descendants, malgré les protestations & les oppositions de mes ancestres si souvent réitérées, & renouvelées encore en pleine Diette par le Duc Guillaume de Baviere mon bis ayeul, & pere de l'Electeur Maximilien. Ce Prince avant la proscription de Frederic Electeur Palatin, avoit de justes prétentions à son Electorat; la felonie de Frederic ne fut qu'une occasion de rendre justice à ma branche, qui estoit déjà comprise dans l'Investiture de cette Dignité. Ainsi je puis avancer que l'Empereur Ferdinand II. ne fit pas une grace à mon ayeul, quand il engagea la Diette à le recevoir en la place de l'Electeur proscriit.

On peut dire la mesme chose de la partie du Haut-Palatinat qui luy fut cedée. Maximilien n'estoit pas sans pretentions sur ce pays. Mais soit grace, soit justice, il luy en coûta cher pour l'obtenir. L'Electeur Maximilien ne reçût de l'Empereur Ferdinand une Investiture qui luy estoit dûë, qu'à condition de remettre à ce Prince la somme de treize millions de florins du Rhin que Ferdinand devoit, par un compte revestu de toutes les formalitez; somme pour la sûreté de laquelle il avoit engagé à mon ayeul, une partie de l'Autriche. La paix de Vvestphalie où cette con-

vention est inserée, en conservera à jamais la memoire.

Les services que l'Electeur Maximilien avoit rendus à cet Empereur, méritoient cependant qu'il tint avec luy une conduite moins interessée. Loin de luy faire achepter la justice, Ferdinand II. pouvoit bien le recompenser de son propre patrimoine, sans que sa posterité pût luy reprocher d'avoir esté prodigue. L'Empereur Mathias, cousin de Ferdinand, estoit mort sans luy avoir laissé beaucoup d'amis dans l'Empire, & une partie des Provinces qui composent aujourd'huy les pays hereditaires, refusoit mesme de le reconnoistre pour Souverain.* Maximilien mon ayeul, avoit déjà du credit & beaucoup de reputation en Allemagne. Frederic, Electeur Palatin, vint le trouver à Munick pour le persuader de se faire Empereur, & il luy offrit avec sa voix, celles des Electeurs de Mayence & de Brandebourg.

Ferdinand Electeur de Cologne & frere de Maximilien, y auroit joint la sienne. Son election paroissoit infailible, puisqu'il estoit ainsi assuré de la pluralité des voix. Mais mon ayeul refusa tant de grandeur pour les procurer à son amy. Ferdinand vint à sa Cour, le prier d'entrer dans ses interests; il s'engagea à le servir, & il contribua autant qu'aucun autre Prince, à son election.

Les services que le mesme Maximilien rendit dans la suite au nouvel Empereur, & à Ferdinand III. son fils, soit dans la guerre de Bohême où il eut la meilleure part, soit dans toutes les traverses que la Maison d'Autriche essuya jusqu'à la paix de Vvestphalie, font

* En 1619.

une partie considerable de l'histoire de ces temps-là. Ce fut luy qui gagna la bataille de Prague, & ses trou-pes furent toujourns les plus fidelles à la Maison d'Autriche comme les premieres en campagne. Il refusa plusieurs fois la neutralité qui luy fut offerte par la France & par la Suede, aux conditions les plus avantageuses. Il laissa mesme ravager ses propres Estats & piller sa Capitale par les Suedois, plûtoft que de détourner les forces de son parti, aussi long temps qu'il les crut occupées ailleurs plus utilement.

L'Empereur luy-mesme, a des obligations essentielles à l'Electeur Ferdinand Marie mon pere, qu'il ne peut avoir oubliées quelque peu de ménagement qu'il garde pour ses enfants. L'Empereur Ferdinand III. pere de l'Empereur regnant, estoit mort sans avoir pû le faire élire Roy des Romains, & de puissants ennemis au dedans & au dehors de l'Allemagne, traversoient son éléction à l'Empire. Les Puissancés qui avoient intereist de s'opposer à la grandeur de la Maison d'Autriche, offroient toutes, leurs secours ou leurs voix à l'Electeur Ferdinand-Marie, s'il vouloit disputer la Couronne Imperiale. Il les refusa par generosité, & il contribua de son suffrage & de ses bons offices à la mettre sur la teste du mesme Prince qui persecute aujourd'huy sa posterité.

Qu'on n'impute qu'à la necessité de me justifier du reproche d'ingratitude que l'Empereur m'a fait, ce que je dis des services que je luy ay rendu moy même. Si les bienfaits reprochez sont une offense, c'est luy qui ma mis dans la necessité de la faire. A peine avois-je passé l'âge que les Constitutions de l'Empire ont prescript aux Electeurs, pour entrer dans l'admi-

nistracion de leurs Estats, que la Ville de Vienne fut assiegée. Si je n'avois consulté que mes interests, je me serois contenté, comme plusieurs autres Princes, d'envoyer un leger contingent joindre l'armée qui s'assembloit pour la secourir. J'y marchai en personne à la teste d'une armée que je levai ; j'y menai les troupes du Cercle de Suabe, qui sans moy n'y seroient point allées, & l'Empereur a dû estre informé si ma presence fut inutile à la délivrance de sa Capitale.

Les dégouts que je recevois souvent pour les quartiers d'hyver ou pour le Commandement, ne me rebuterent pas : j'épuisai mes Estats d'hommes & d'argent pour le service de l'Empereur ; je fis en personne les cinq campagnes qui suivirent le siege de Vienne ; je contribuai à toutes les conquestes qui font aujourd'huy une partie considerable des Estats de la Maison d'Autriche, le passage de la Save & la prise de Belgrade, qui portoient un coup mortel à l'Empire Ottoman furent mon ouvrage ; & je me distinguai pendant tout le cours de cette guerre, assez pour devenir l'objet principal de la haine & des imprécations des infidelles.

Ce n'estoit pas les marques de reconnoissance que je recevois de l'Empereur, qui me donnoient tant de zele pour son service. Il ne pouvoit ignorer que je ne souhaitasse de joindre à mes Estats, quelques Bailliages de la haute Autriche qui estoient à ma bien-scéance. Jamais il ne daigna me les offrir, quoique leur valeur n'égalast pas la cinquantième partie des sommes qu'une guerre dont il retiroit seul les avantages, m'avoit coutée. Elles se montoient à trente-deux millions de florins du Rhin.

Si sa Majesté Imperiale me donna en mariage l'Archiduchesse Marie-Antoinette, qu'elle avoit eu de l'Infante d'Espagne sa premiere femme, ce ne fut qu'après m'avoir fait faire toutes les renonciations odieuses qu'elle jugea à propos d'exiger; & après avoir pris toutes les mesures qui pouvoient mettre obstacle à la grandeur où ma Maison pouvoit monter à la faveur de ce mariage. Quoiqu'il pût arriver dans la suite, l'Empereur avoit pris des précautions qui me dispensoient de luy en avoir obligation.

Je ne laissai pas de continuer à servir en Hongrie à la teste de mes troupes, jusqu'à la guerre qui preceda la paix de Rîsvik. Maximilien Philippe, Electeur de Cologne, & fils d'Albert de Baviere mon grand-oncle, vint à mourir. L'interest qu'avoit l'Empereur de s'opposer au competeur de mon frere à cet Electorat, luy fit prendre le parti de ma Maison, qui estoit plus à portée qu'une autre de le faire exclure : elle avoit par elle mesme de puissants amis dans le Chapitre de Cologne, qui depuis plus de cent ans a toujurs choisi ses Electeurs dans la Maison de Baviere. Ce competeur estoit le Cardinal de Furstemberg, dont l'Empereur devoit craindre le ressentiment après l'avoir tenu quatre ans dans une prison dure & injuste.

Mon frere fut élu, mais il perdit la faveur de sa Majesté Imperiale, sitost qu'elle n'eut plus besoin de luy, pour exclure un competeur redouté. Lorsque l'Evêché de Liege vaqua par la mort du Baron d'Elderen, mon frere n'eut point obligation de son élection à l'Empereur. Il l'avoit traversée de tout son pouvoir, & il ne tint pas à luy qu'un autre ne fut choisi

pour Coadjuteur de Heildesheim, lorsque mon frere fut nommé à cette Dignité. Cependant je m'estois rangé avec chaleur du parti de sa Majesté Imperiale, dans la guerre qui venoit de s'allumer en Europe. Je ne luy avois pas mesme, comme beaucoup d'autres, fait achepter ni ma déclaration ni mes secours, & je n'avois pas examiné les raisons que j'aurois pû avoir de ne point épouser sa querelle avec tant de vivacité.

Mon frere l'Electeur de Cologne & moy, nous poussâmes encore la complaisance pour la Cour de Vienne, jusques à ne pas contredire deslors l'erection du neuvième Electorat en faveur du Duc de Brunswik Hannover. Cette érection estoit en elle mesme une violation manifeste de la Bulle-d'or, du Traité de Vvestphalie & de la propre Capitulation de l'Empereur. Nous n'ignorions pas mesme entierement les étranges conventions qui avoient esté faites à cet égard par un Traité secret. Nous étions informez en quelque maniere, que pour le prix de son bienfait, l'Empereur avoit exigé de ce Prince qu'il s'obligeât pour luy comme pour ses descendants, de ne donner jamais leurs suffrages dans les élections, qu'aux Princes de la Maison d'Autriche, & que sa Majesté Imperiale avoit encore obtenu de luy une autre condition aussi peu compatible avec la Dignité & le devoir d'un Electeur. J'entens parler de l'obligation où entra le Duc de Brunswik. Hannover, de procurer que l'Empereur comme Roy de Bohême eut un suffrage dans le College Electoral hors des élections; suffrage odieux qui troubleroit l'ordre des Séances, qui seroit accompagné d'inconveniens infinis, & qui banniroit ab-

solument la liberté des délibérations du premier College de l'Empire.

Mon frere & moy, nous contribuâmes encore de nos bons offices & de nos suffrages, à l'Electiion du Roy des Romains qui n'avoit pas encore l'âge nécessaire pour estre élevé à cette Dignité. Ce ne fut point en vûë d'exclure de ce rang un competeur suspect, que je me joignis au parti de l'Empereur pour procurer l'electiion de son fils. Mon attachement pour sa Maison, fut la seule cause d'une démarche à laquelle peu de personnes s'attendoient, & qu'il paroissoit que je ne pouvois faire sans m'oublier moy-mesme.

Les services que je rendis ensuite à sa Majesté Imperiale en Allemagne & en Italie, furent aussi mal reconnus que l'avoient esté les precedents. Quand je demandai à Madrid le Gouvernement des Pays-Bas Espagnols, aux mesmes conditions que l'avoit eu l'Archiduc Leopold, & pour le tenir comme Prince de la Maison d'Autriche dont estoit l'Electrice Marie-Anne, femme de Maximilien mon ayeul, l'Empereur scût mettre mille obstacles à mes prétentions. Les services de ma Maison, ni ceux que je rendois tous les jours, ne pûrent obtenir qu'il ne s'opposast pas au succès d'un dessein qu'il s'estoit obligé de favoriser quand j'épousai l'Archiduchesse sa fille. Il me traversa en Espagne, & il y fut si bien servy, que malgré la forte amitié du feu Roy Charles II. pour moy, il me fut impossible d'en obtenir ce que j'avois demandé.

Les interests de ma premiere femme qui vivoit encore, me firent accepter le mesme Gouvernement à des conditions différentes de celles que j'avois de-

mandées, & je me trouvai à Bruxelles quand elle mourut à Vienne. Ce n'est que contre l'Empereur que je dois me plaindre du peu de confiance qu'elle parut me témoigner dans la disposition qu'elle fit de ses pierreries. Sa Majesté Imperiale s'en fit laisser la garde qui m'appartenoit jusques à la majorité de mon fils, soit envie de me mortifier, soit dessein de s'en rendre le maistre; l'Empereur se servit du pouvoir d'un pere sur une fille qui meurt entre ses bras, pour faire faire à l'Electrice un Testament dont je ne puis croire encore qu'elle ait esté capable.

Je ne déguiserai point combien de semblables procedes me faisoient de peine. Les services importants que j'avois rendus à l'Empereur, meritoient qu'il tint une autre conduite à mon égard. Les remontrances que je luy faisois faire l'aigrissoient loin de l'attendrir, & chaque jour je recevois de nouvelles preuves de son peu de reconnoissance pour mon attachement à sa Maison. C'est ce qui m'avoit fait prendre le parti de vivre dans l'indifferencé avec la Cour de Vienne, & de ne plus me sacrifier pour ses interests, que quand ils se trouveroient joints avec ceux de l'Empire.

Aprés avoir exposé le procedé de l'Empereur & le mien, je laisse à juger à l'Empire & à l'Europe entiere, qui de nous deux peut estre accusé de faire une guerre injuste, & à qui on peut reprocher de manquer de reconnoissance. Je n'ai pris les armes que pour me deffendre; & mes Ancestres & moy nous avons rendu à la Maison d'Autriche des services essentiels, sans avoir jamais reçu que de foibles marques de sa reconnoissance.

F I N.